

AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°24-014

Direction territoriale de Rouen

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située sur la commune de Grand Quevilly, dont la référence Haropa Realestate est le n°6005 et en vue de l'implantation de locaux techniques et la mise en place d'un pylône.

A l'issue de la procédure de publicité, la société TOTEM France, dont le siège social est situé 132 Avenue Stalingrad, VILLEJUIF (94800) et immatriculée sous le numéro SIREN 833 460 918, est la seule à avoir manifesté son intérêt pour occuper le site.

Le GPFMAS et la société TOTEM France ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n°76-322/070 portant sur la dépendance susvisée le 24/05/2024.

Description de la dépendance : un terrain d'une superficie de 42 m² environ située sur la commune de Grand Quevilly.

Durée de la convention : 5 ans à compter du 01/01/2024.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n°76-322/070 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces - Tel : 02.35.52.96.94 - adresse mail : sage@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.